

techniques, être capable d'évaluer les réalités socio-culturelles dans les secteurs tant modernes que traditionnels de la société d'accueil et d'agir en conséquence et savoir amener des groupes aux intérêts divergents à collaborer les uns avec les autres. Pour préparer ces initiateurs-animateurs de réseaux à leur séjour à l'étranger, il faudrait sans doute des sessions de formation pré-départ qui traitent de sujets qu'on n'abordait pas par le passé, dont l'analyse sociologique, la prospection environnementale, la théorie de la négociation, les techniques de formation de réseaux et les stratégies de résolution de conflit.

Le conseiller en développement sectoriel ou en politiques

La tendance à privilégier l'assistance à l'augmentation des capacités des gouvernements des pays en voie de développement en matière d'analyse macro-économique et sectorielle et de gestion des politiques crée une demande pour des conseillers spécialisés dans ces domaines. Ces conseillers doivent posséder des compétences spécialisées et avoir une formation universitaire plus poussée que la moyenne. Les séjours devraient normalement être de courte durée, car la mission serait de conseiller des nationaux bien qualifiés qui ont la responsabilité première de l'élaboration des politiques de leurs gouvernements. Les missions étant plus brèves et laissant peu de temps pour l'acculturation et la familiarisation, ces conseillers ont sans doute encore plus besoin que les autres d'acquérir des compétences interculturelles et des connaissances sur leur pays d'accueil avant de partir.

Le conseiller de projet de coopération technique traditionnelle

Souvent critiqué, le modèle traditionnel de la coopération technique n'en continuera pas moins d'exister encore un temps dans de nombreux pays où les conditions d'efficacité des nouveaux rôles de la CT ne sont pas encore réunies. Là où le modèle de «l'expert qui travaille avec un homologue dans le cadre d'un projet» persiste, on peut en améliorer la pratique en "établissant un véritable partenariat dont les partenaires seront considérés comme des égaux dont les fonctions respectives sont clairement définies [...] et dans lequel l'expatrié communique ses